



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 10 décembre 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 11

Délibération n° 2021/64 : Aménagement d'une salle de restauration scolaire au niveau 0 du bâtiment de la salle polyvalente : travaux et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021/36 du 15 juillet 2021 approuvant l'aménagement d'une cantine scolaire en sous-sol de la salle polyvalente.

L'architecte missionné a rendu l'esquisse de l'opération avec plans des travaux et estimatif. Le montant des travaux répartis en 7 lots est estimé à 143 641,00 € HT.

A ces travaux à l'entreprise il faut rajouter les missions annexes (SPS, contrôle technique), les frais de publication, l'achat du mobilier et des équipements de la cuisine et le coût de réfection de l'accès (réalisée par les employés communaux). Le montant de ces frais annexes s'élève à 30 730,22 € HT.

Le montant total des travaux est donc de 174 371,22 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement d'une cantine scolaire en sous-sol de la salle polyvalente pour un montant total de 174 371,22 € HT,

DIT que le montant total estimé de l'opération (études et travaux) s'élève à 189 871,22 € HT,

SOLLICITE l'aide financière des partenaires suivants : l'Etat dans le cadre du CRTE/DETR et le Département de l'Isère dans le cadre du Plan Ecole, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Subvention du Département de l'Isère (Plan Ecoles) 60 %..... 113 923 €
- Subvention de l'Etat (CRTE/DETR) 20 %..... 37 974 €
- Fonds libres de la Commune 20 %..... 37 974 €

AUTORISE le lancement de la procédure adaptée pour la passation des marchés publics de travaux,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 en section d'investissement,

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage :

20 DEC. 2021

